

N/Réf. : 10/DGA PS/DA

Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence exclusive du Département de La Réunion réunie le vendredi 26 avril 2024

Objet : Création d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) pour adultes en situation de handicap sur la commune du Tampon.

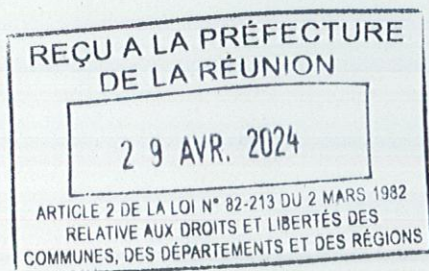
La commission de sélection d'appel à projet médico-social, sous compétence exclusive du Département de la Réunion réunie le vendredi 26 avril 2024 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projet pour la création de 25 places en Etablissement d'accueil non médicalisé en internat, publié le 1er août 2023 :

La commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

1er	Projet de ALEFPA
2e	Projet de l'APAJH
3e	Projet de BIOTOPE
4e	Projet de la SCOPAD

Conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Elle sera publiée selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion, aux recueils des actes administratifs du Département de La Réunion, et sur le site internet du Département.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil Départemental.



Fait à Saint-Denis, le 26/04/24.

La représentante du
Président du Conseil Départemental

